

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Syndicat des Rivières

Dombes

Chalaronne

Bords de Saône

SOMMAIRE

L'année 2020 en bref...

P. 2

Le territoire

P. 4

Le SRDCBS : les élus du bureau

P. 6

**Le SRDCBS : les délégués et l'équipe
technique**

P. 8

Les actions

P. 10

Assister et communiquer

P. 25

Financements et dépenses

P. 28

ÉDITO

L'année 2020 a, comme vous le savez tous, été une année très particulière.

La gouvernance du syndicat n'a pas échappé à la règle. Le bouleversement du calendrier électoral a conduit Sandrine Merand à quitter ses fonctions de Présidente précipitamment à l'issue du premier tour. Les règles précisées dans cet entre deux tours très long, ne permettaient pas en effet qu'un Président puisse poursuivre son mandat jusqu'à l'élection du nouveau Président s'il n'était plus élu.

Martial Trinque, premier Vice-Président a donc assuré l'interim jusqu'à mon élection le 3 septembre 2020.

L'année 2020 n'a pas non plus été une année comme les autres sur le plan des réalisations. Beaucoup de projets ont pris du retard du fait notamment du confinement.

L'équipe s'est donc concentrée sur la conception des opérations et l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux. Seuls ceux conçus en 2019 comme la création de mares ou l'installation d'abreuvoirs ont pu être réalisés.

Je vous laisse découvrir ici la nouvelle équipe et les motivations du nouveau bureau à poursuivre les programmes engagés. Il a également initié une réflexion globale sur la manière dont nous devons aborder à l'avenir la pénurie d'eau qui frappe nos rivières et nos étangs. Il s'agira à la fois d'anticiper les évolutions probables et d'aborder nos futurs chantiers de manière à rendre nos milieux aquatiques plus résilient face à cet enjeu. Le défi est de taille !

**Bonne lecture à tous,
Le Président, Jean-Michel LUX**

Dans la suite du présent rapport, certains sigles nécessitent d'être redéfinis :

AERMC = Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

RAURA = Région Auvergne Rhône Alpes

CD01 = Conseil Départemental de l'Ain

FEADER = Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

OFB = Office Français de la Biodiversité



JANVIER

Entretien des haies
p.15



FEVRIER

Entretien barrage
de Tallard
p.18



MAI

Sécheresse et
pollution
domestique
p.20



JUIN

Gestion des
invasives
p.15



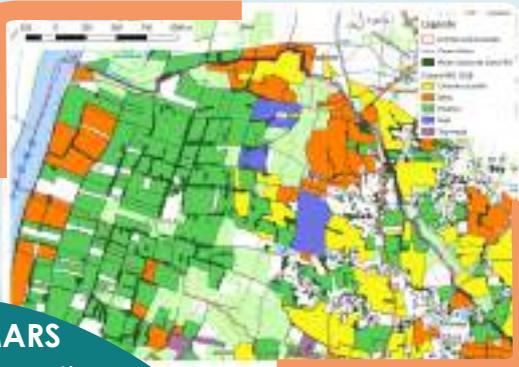
SEPTEMBRE

Election du Comité
Syndical et du bureau



OCTOBRE

Création/restauration
de mares
p.12



MARS
Diagnostic
agroenvironnemental
P.11



AVRIL
Changement
batteries barrage
de Tallard
p.19



JUILLET
Aménagement
abreuvoirs
p.13



AOÛT
Entretien des
ouvrages
p.19

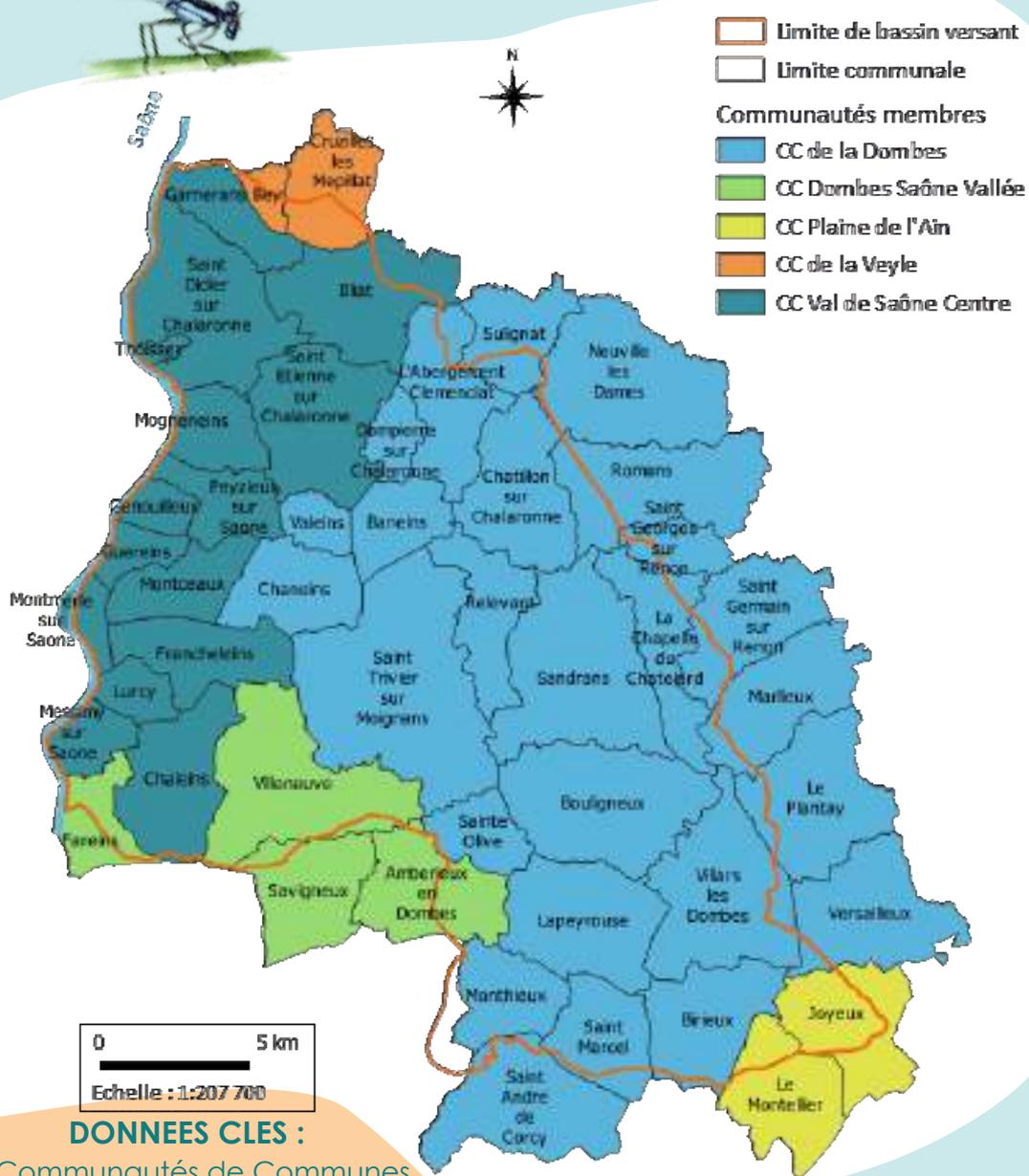


NOVEMBRE
Restauration des
fossés
p.14



DECEMBRE
Animations scolaires
p.25

LE TERRITOIRE



DONNEES CLES :

- 5 Communautés de Communes
- 49 Communes
- 25 Délégués
- 10 compétences exercées dont les 4 de la GEMAPI

LE TERRITOIRE



QUELQUES CHIFFRES :

10 affluents de la Saône
Taille du bassin versant : 497 km²
180 km de rivières
397 étangs et 350 km de fossés

LE SRDCBS

Les membres du Bureau



Jean-Michel LUX

Président du SRDCBS

Maire de la commune de Francheleins
Vice-Président à l'environnement CCVSC

Cela fait plus de 20 ans que je suis élu. Président du SRDCBS depuis les dernières élections, mes motivations sont avant tout environnementales. Les ressources de notre terre ainsi que la biodiversité s'amointrissent. Il est primordial de trouver des solutions aux enjeux environnementaux et de s'adapter face au changement climatique. Investi dans la structure par mon rôle de fédérateur, je consacre une grande partie de mon temps libre à m'occuper de problématiques diverses liées à l'eau et à l'environnement.

Vice-Président du syndicat, mon rôle est de suivre les travaux avec les techniciens. Je me suis toujours intéressé à la rivière et je faisais déjà parti du syndicat de la moyenne de la Chalaronne avant la création du SRDCBS. Sensibilisé à l'environnement, j'ai grandi dans le milieu agricole, travaillé en espaces verts et je pratique la pêche et la chasse. Il est important pour moi de préserver cette biodiversité fragile et cela passe tout d'abord par l'éducation à l'environnement des plus jeunes. Au travers des animations proposées par le syndicat dans les écoles, nous essayons de leur donner les bases pour entrer en lien avec la nature, par le jeu et la sensibilisation.



Martial TRINQUE

Vice-Président du SRDCBS
1er adjoint commune de Dompierre



Edouard BREVET

Adjoint à Saint-Etienne/Chal.
Président de la Gaule Stéphanoise

Président de la Gaule Stéphanoise depuis plus de 20 ans, j'aime ce territoire qui m'a vu naître. Je suis sensible à la protection de l'environnement et du patrimoine et j'ai à cœur mon rôle au syndicat des rivières. M'occuper de la gestion de l'eau et des rivières est une expérience enrichissante. J'aime apporter mon regard sur celles-ci. Nous sommes une équipe soudée, où chacun prend le temps de s'écouter, afin de trouver des solutions adaptées convergeant vers un besoin commun, la gestion et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Ingénieur en sites et sols pollués, je suis un épicurien, passionné de géologie. J'aime aller à la rencontre des acteurs du territoire, qu'ils me racontent l'histoire de ce dernier et ainsi mieux comprendre leurs attentes. La Dombes est pleine de richesses et abrite une grande diversité d'habitats et de milieux qu'il est essentiel de préserver. Travailler avec les divers acteurs présents sur le bassin versant géré par le syndicat, permet d'échanger pour trouver ensemble, des solutions adaptées aux besoins et contextes locaux.



Ludovic LOREAU

Maire de Saint-André-de-Corcy
Vice-Président à l'environnement CC Dombes

LE SRDCBS



Stéphane MELINON

Conseiller municipal de Guéreins

Agriculteur depuis 2006 et sensibilisé sur la thématique de la gestion des ressources en eau, j'apporte ma contribution au syndicat des rivières et participe aux commissions sur l'agriculture, le partage de l'eau, et les risques inondations. Je suis persuadé qu'il faut être acteur, et surtout engagé, pour s'adapter et faire face à la transition écologique.

Fervent amoureux de la pêche, cela fait 21 ans que je suis président de la Gaule Châtillonnaise (société de pêche). Les pêcheurs et les chasseurs sont les sentinelles de la nature. En tant que responsable d'AAPPMA, je suis soucieux de la qualité de l'eau, du bien-être de la biodiversité et de la préservation des espaces naturels.



Pascal CURNILLON

Conseiller municipal de Châtillon/Chal.
Président AAPPMA Chatillon/Chal.



David POMMIER

Maire de Villeneuve
Vice-Président à la GEMAPI CCDSV

Nous avons une chance inouïe de vivre sur ce territoire ! Il faut tout faire pour préserver la Dombes. Exploitant agricole et éleveur sur l'exploitation familiale, je suis également maire de la commune de Villeneuve. Passionné de développement local, j'aime concilier protection du patrimoine naturel et protection de la population. Nous sommes plusieurs agriculteurs élus au syndicat, les hommes de terrain sont une richesse et une ressource pour aborder les problématiques climatiques, environnementales et de préservation de l'eau.

Avant d'être élu au SRDCBS, j'ai été président du Syndicat d'Aménagement Hydraulique des communes de Messimy, Chaleins et Villeneuve. Également entrepreneur de travaux agricoles, j'aime ce territoire que je connais dans ses moindres recoins. Je pense qu'avoir des hommes de terrain et locaux est indispensable pour comprendre les problématiques. Mon souci principal est de protéger la population locale face aux risques d'inondation.



Jean-Marc GIMARET

Conseiller municipal de Messimy

Agriculteur de métier, l'un des principaux défis que nous devons relever consiste à nourrir une population mondiale en expansion tout en réduisant l'empreinte écologique et en préservant les ressources naturelles. Il faut avancer et s'adapter aux changements afin de pérenniser et de mettre le plus possible en phase agriculture et protection de l'environnement.



Jean-Marc DUBOST

1er Adjoint à Baneins

Les délégués syndicaux

Le comité syndical à compter du 03 septembre 2020

La répartition des sièges entre communautés de communes, telle que fixée dans les statuts, est fonction des populations concernées. Le bureau reste administré par 9 membres et présidé par Jean-Michel LUX. Ce sont **25 délégués titulaires** (en gras) et suppléants qui siègent lors des comités syndicaux.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre compte 11 délégués. La Communauté de Communes de la Dombes en compte 10. La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée délègue 2 conseillers tandis que les Communautés de Communes Plaine de l'Ain et de la Veyre désignent 1 seul délégué. Ces derniers peuvent être des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

CC de la Dombes

Jean-Marc DUBOST	Laurent COMTET
Cyril CHAFFARD	Gérard SOMMER
Pascal CURNILLON	Gérard MAURE
Martial TRINQUE	Fabienne BAS-DESFARGES
Gilles DUBOST	Philippe PAILLASSON
Denis PROST	Jean-Michel GAUTHIER
Laurent PERRADIN	Fabienne CURIAL
Marjorie MERLINC	Philippe GOURDIN
Lucovic LOREAU	Denis CHARNAY
Frédéric ORGERET	Bernard GILLET

CC Dombes Saône Vallée

David POMMIER	Christine FORNES
Franck FARNIER	Gilles GARNIER

CC de la Veyre

Michel GADIOLET	Pierre GONNARD
------------------------	----------------

CC Val de Saône Centre

Christian GOIFFON	Jean-Philippe BEROUD
Jean-Michel LUX	Stéphane cante
Gaëlle LABALME	Daniel MICHEL
Jacques VERT	Jean-Marc LOURENCO
Stéphane MELINON	Nicolas DI NUCCI
Richard LABALME	Bruno DOUCET-BON
Jean-Marc GIMARET	Camille PERRAUD
Didier REY	Etienne BILLET
Dominique MARTIN	Valérie BREVET
Benoît PEIGNE	Renaud DUMAY
Edouard BREVET	Véronique TRZNADEL

CC Plaine de l'Ain

Roland DE ROBIN DE BARBENTANE	Roger POIZAT
--	--------------



LE SRDCBS

L'équipe technique

L'équipe du SRDCBS, composée de 4 personnes assure la conception et le suivi de la réalisation des différents travaux ainsi que la gestion quotidienne du syndicat.



DIRECTRICE DU SYNDICAT / CHARGÉE DE MISSION : ALICE PROST

Alice PROST est responsable de la gestion globale de la structure. Elle est chargée de l'encadrement de l'équipe du syndicat et de la mise en œuvre des actions d'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques. Elle assure également une veille sur l'impact du changement climatique sur les milieux. Elle suit par ailleurs les actions d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement et la révision des PLU. Elle est l'interlocutrice privilégiée des élus.

ANIMATEUR POLLUTIONS DIFFUSES ET TERRITOIRE : YANNICK BOISSIEUX

Yannick BOISSIEUX travaille à la fois sur les actions en liens avec le monde agricole, la restauration des fossés et des milieux humides de Dombes et le montage d'actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement. Il s'occupe par ailleurs du suivi des ouvrages de lutte contre les inondations et des études de danger à réaliser sur ces ouvrages. Il est l'interlocuteur privilégié auprès de la profession agricole et des exploitants d'étangs.



TECHNICIENNE DE RIVIÈRE : EVA DREVET

Eva DREVET travaille sur les actions de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques. Elle s'occupe notamment de la mise en œuvre des actions d'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques. Elle est également l'interlocutrice privilégiée des riverains ou administrés du territoire pour répondre à leur préoccupation ou les conseiller sur les travaux à mener sur les parcelles des bords de rivières (entretien de la végétation, enlèvement des embâcles, gestion des espèces envahissantes etc...).

SECRÉTAIRE COMPTABLE : VÉRONIQUE GELIN

Véronique GELIN gère le secrétariat du Syndicat. Elle a également en charge la gestion comptable, le montage du budget et le suivi des subventions. Elle assure par ailleurs une veille sur la gestion comptable et des ressources humaines du syndicat (mise en place et suivi du prélèvement à la source, Déclaration Sociale Nominative (DSN), arrêtés et gestion des carrières etc...). Elle réalise aussi les documents de communication.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Suivi des MAEC engagées de 2015 à 2021

Zoom sur les plans de gestion des prairies humides

Sur l'aval de son périmètre, le SRDCBS a proposé en 2015 et 2016 des contrats MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) aux agriculteurs volontaires de son territoire pour une durée de 5 ans. En échange d'une rémunération, ces derniers se sont engagés à mettre en œuvre des pratiques destinées à améliorer la qualité de l'eau et à préserver la biodiversité.

Au niveau des fonds de vallée de la Calonne, de l'Avanon, de la Chalaronne et de la Saône, les agriculteurs disposant de prairies permanentes ont pu contractualiser la mesure gestion des milieux humides.

Cette mesure repose sur la mise en œuvre d'un plan de gestion établi suite à une visite de la prairie : elle permet de recueillir les principales caractéristiques de celle-ci (présence de fossés, de mares, d'arbres, de roselière...) et de définir :

- Quels travaux faut-il réaliser sur les fossés et les mares ?
- S'ils sont présents, comment gérer les arbres remarquables ?
- Comment gérer le bois mort ?
- Comment gérer la parcelle après une crue (remise en état et maintien des accès à celle-ci) ?

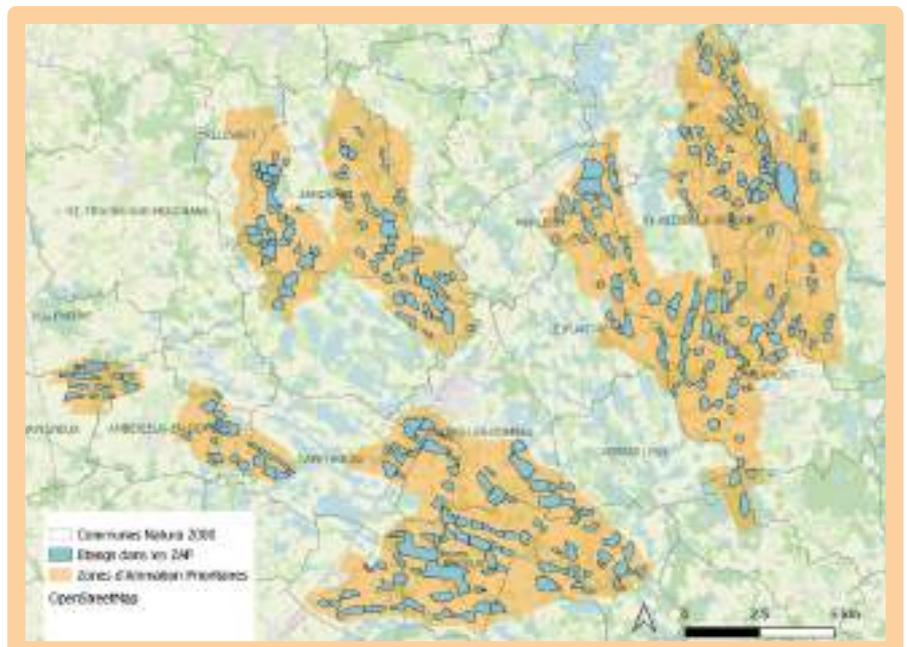


Prairie humide du Val de Saône engagée à Guereins - Source : SRDCBS

Préparation de la mise en oeuvre des PSE

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) consistent en un programme expérimental des Agences de l'Eau dont l'objectif est d'accompagner financièrement les exploitations agricoles et piscicoles dans l'évolution de leurs pratiques en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau, pour une durée de 5 ans et sur la base du volontariat.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a lancé un appel à projet fin 2019 afin de sélectionner plusieurs territoires souhaitant tester ce dispositif. La CC de la Dombes a souhaité candidater avec l'appui technique des syndicats de rivière Veyle et Chalaronne, de l'ADABIO et de la Chambre d'Agriculture de l'Ain. Le territoire de la Dombes a été retenu par l'Agence en mars 2020.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Parmi les évolutions encouragées, il s'agira par exemple de diversifier davantage les cultures se succédant sur une même parcelle, d'augmenter la part de prairies au sein de la ferme, de réduire ou supprimer l'utilisation des herbicides, de planter des haies... Chaque évolution repose sur le calcul d'un indicateur. Les indicateurs utilisés permettront de construire la rémunération du contrat.

L'année 2020 a été en grande partie consacrée à tester les indicateurs dans quelques fermes volontaires et à mettre en place la gouvernance du dispositif, pour une mise en oeuvre en 2021.

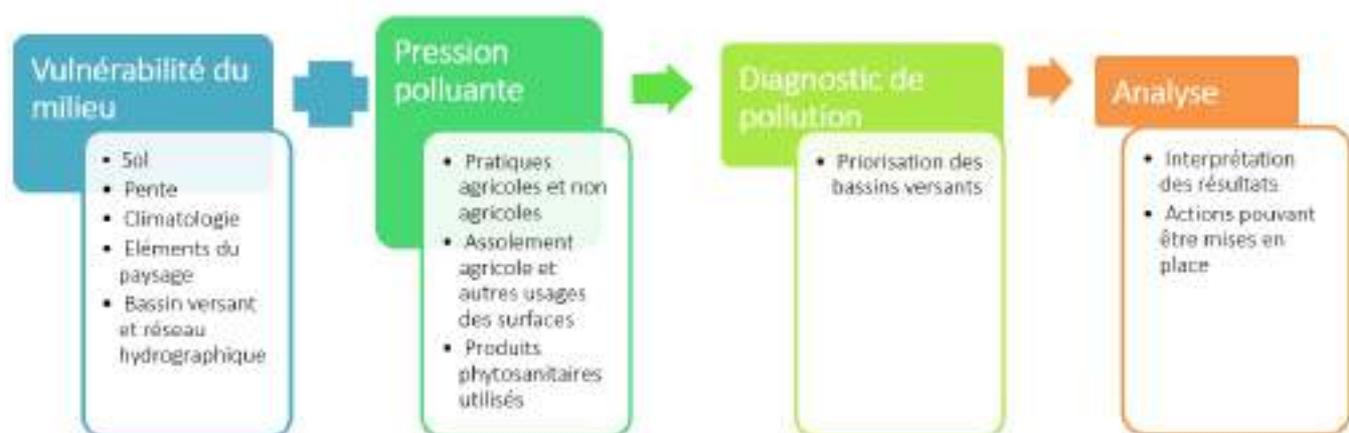
Diagnostic agro-environnemental des bassins versants de la Mâtre, du Rougeat et de l'Appéum

Suite à la dissolution du SIAH du canton de Saint Trivier sur Moignans, le périmètre du syndicat s'est étendu en 2018 aux bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat. Par ailleurs, les contrats MAEC arrivant à terme entre 2020 et 2022, le bilan du dispositif est en cours et de nouvelles actions agricoles pourraient être engagées.

Dans ce contexte, le SRDCBS a recruté Lorène Gimaret, stagiaire en Master1 gestion de l'environnement pour une durée de 5 mois, dans le cadre d'une étude présentant les objectifs suivants :

- Recueillir de nouvelles données sur les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat et cartographier les fossés sur les communes de Messimy sur Saône, Villeneuve, Chaleins et Montmerle sur Saône,
- Réaliser un diagnostic de pollution à l'échelle du périmètre du SRDCBS en croisant la vulnérabilité du milieu et la pression polluante des différents sous bassins versants (Cf. schéma),
- Prioriser les sous bassins versants,
- Définir les actions qui pourraient être mises en place.

Lorène ayant souhaité interrompre son stage de manière anticipée pour des raisons personnelles, l'étude n'a pu aboutir en 2020 et a été reportée sur 2021.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

Création/Restauration de mares

Les actions sur les mares se sont poursuivies durant l'été 2020. Le syndicat s'est chargé de la restauration de deux mares sur les communes de Valeins et Guéreins en zone agricole, ainsi que de la création d'une mare sur la commune de Cruzilles-lès-Mépillat en zone boisée.

Les mares de Valeins et Guéreins sont alimentées par des sources. L'une n'avait pas été curée depuis plus de 30 ans et était complètement envasée, tandis que l'autre commençait à s'atterrir.



Le curage a permis le re-remplissage des mares qui retrouvent alors un fonctionnement autonome et résilient. La mare de Cruzilles-lès-Mépillat a été créée sur un secteur alimentée par des sources où la topographie était favorable au stockage d'eau et donc à la biodiversité de cette zone boisée.

*Restauration mare de Valeins - avant/après -
Source : SRDCBS*

Rappelons que les mares sont des milieux favorables à l'épuration de l'eau, au stockage d'eau et à la biodiversité. Ce sont de véritables zones tampons qu'il convient de préserver. Certaines permettent également l'abreuvement des animaux.

Coût total :

16 227.72 € TTC

Subventions :

RAURA 40% du TTC,

CD01 40% du HT



Installation d'abreuvoirs et mise en défens des milieux

Afin de préserver la qualité de l'eau pour le milieu et pour les animaux, le syndicat propose aux exploitants des aménagements permettant de réduire voir supprimer l'accès direct du bétail au cours d'eau, à la source ou à la mare. Il existe différents aménagements qui sont choisis en fonction des pratiques de l'exploitant, de la taille des troupeaux, de la pente du cours d'eau, de la hauteur des berges, etc.

Pompe à museau :

La distribution de l'eau se fait à la demande grâce à une crépine raccordée à la pompe. Les vaches s'habituent rapidement à ce système : la pompe est actionnée avec le museau, ce qui déclenche l'arrivée d'eau. Ce dispositif convient aux cours d'eau, aux mares et aux sources captées par un puits perdu.

En 2020, à Guéreins, deux pompes à museaux ont été installées dans une parcelle à proximité d'une source. La partie du terrain bordant la source a été clôturée afin de la protéger du piétinement.



*Pompes à museaux et puits perdu
sur source - Source : SRDCBS*

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ



Abreuvoir gravitaire :

Le bac est alimenté en eau par gravité à l'aide d'une crépine et d'un tuyau qui puise l'eau directement dans le cours d'eau, la mare ou la source. La pose d'un flotteur évitera le débordement du bac. Un dénivelé d'au moins 1 mètre est nécessaire entre la prise d'eau et le point d'abreuvement. On peut jouer sur la longueur du tuyau pour disposer le bac sur une zone portante ou gagner en dénivellation.

Bac gravitaire sur source- Source : SRDCBS

En 2020, sur la commune de Montceaux, un bac gravitaire a été installé pour capter une source piétinée sur une parcelle pentue. Le bac possède un trop plein qui permet l'écoulement de l'eau dans un tuyau qui ressort plus en aval, ainsi l'eau du bac est renouvelée régulièrement avec la gravité et demeure claire.

Descente aménagée :

Elle permet une alimentation directe du bétail au point d'eau sans piétinement du milieu. Cet aménagement est constitué de gros rondins de bois bloquant l'accès à la rivière mais permettant aux animaux de passer leur tête pour s'abreuver et d'être sur un sol portant composé de tout-venant. Il demande peu d'entretien. Seulement, lors d'épisodes pluvieux, les excréments peuvent être emportés vers le cours d'eau.



Descente aménagée sur la rivière avant/après - Source : SRDCBS

En 2020, sur la commune de Dompierre-sur-Chalaronne, une descente aménagée a été mise en place là où le bétail s'abreuvait directement dans la vieille Chalaronne.



Coût total :
11 778.45 € TTC

Subventions :
RAURA 40% du TTC,
AE RMC 25% du TTC,
CD01 15% du HT

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

Restauration des fossés : présentation du programme de travaux 2021

Dans la Dombes, le syndicat poursuit la réalisation de son programme pluriannuel de restauration des fossés et des zones humides associées. Il répond à 2 objectifs principaux :

- Améliorer la circulation de l'eau des parcelles agricoles aux rivières en passant par les étangs dans un contexte de changement climatique,
- Améliorer la qualité des eaux en créant ou restaurant au moins une zone humide par bassin versant.

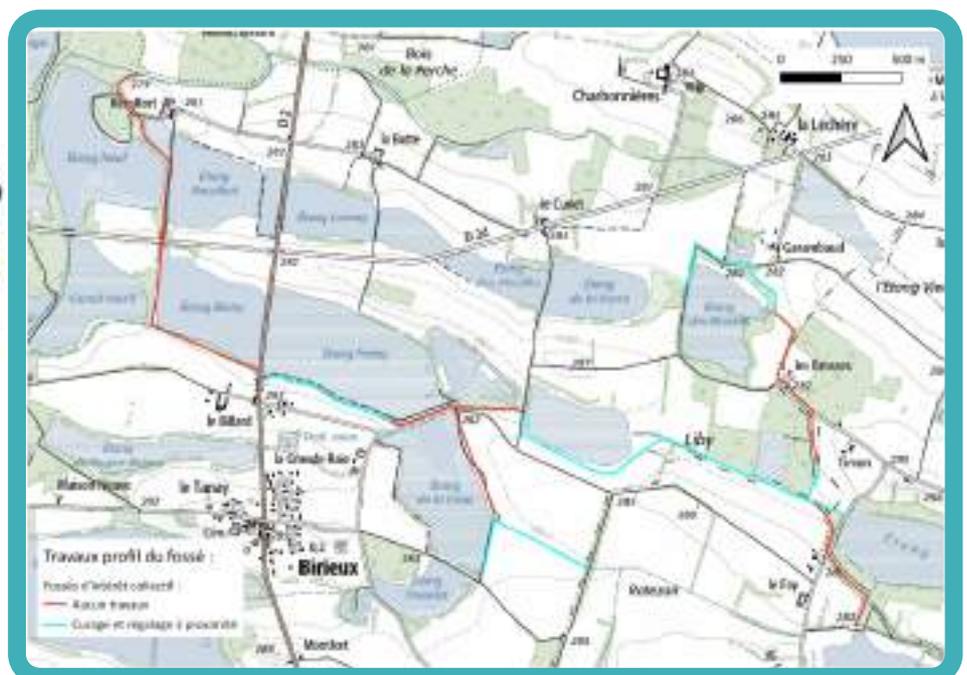


Mare à restaurer sur la commune de Birieux - Source : SRDCBS

L'année 2020 aurait dû permettre de débiter les travaux de la seconde tranche pour les communes de Lapeyrouse et d'Ambérieux en Dombes et de poursuivre la préparation de la troisième tranche pour les communes de Birieux et de Joyeux. Cependant, compte-tenu de la crise sanitaire, l'avancement de la procédure réglementaire associée a été très fortement ralenti.

Cette procédure de déclaration d'intérêt général permet au syndicat d'investir de l'argent public sur des terrains privés. Déposée en février 2020 auprès des services de l'Etat, la phase d'enquête publique s'est finalement déroulée en septembre et octobre au sein des 4 communes concernées.

Elle s'est achevée par la signature d'un arrêté préfectoral le 7 décembre 2020 autorisant la réalisation des travaux en 2021.



Carte situant les travaux de curage prévus dans le cadre de la tranche 2

Coût total DIG :

9 000 € TTC

Subventions :

RAURA 40% du TTC,

CD01 40% du HT

RESTAURER LE MILIEU NATUREL

Lutte contre les espèces invasives

Suite au bilan réalisé en 2019, le syndicat a poursuivi en 2020 les actions de lutte contre les espèces végétales invasives sur les rivières de son territoire afin de limiter leur propagation. Rappelons que les espèces invasives portent atteinte à la biodiversité locale et leurs implantations fragilisent les berges à terme.

L'espèce ciblée est l'hydrocotyle fausse renoncule présente sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne au niveau des fossés à proximité des jardins aquatiques. Cette espèce se développe rapidement et plus particulièrement sur les secteurs ensoleillés. Des campagnes d'arrachage ont été réalisées au mois de juin et septembre 2020 par le chantier d'insertion professionnelle Val Horizon. L'objectif est d'éviter que l'espèce ne colonise la Chalaronne auquel cas la lutte deviendrait trop importante en termes de coûts et de temps.

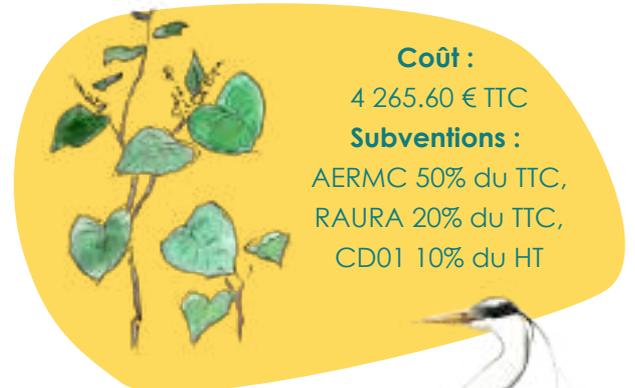


Hydrocotyle - Source : SRDCBS



Raisin d'Amérique - Source : SRDCBS

Depuis plusieurs années, le syndicat réalisait des campagnes d'arrachage du raisin d'Amérique sur la Glenne, avant sa fructification. Après avoir prospecté le secteur à l'été 2020, il s'avère que l'espèce n'était plus présente. Les campagnes d'arrachage des précédentes années ont donc montré leur efficacité.



Coût :

4 265.60 € TTC

Subventions :

AERMC 50% du TTC,

RAURA 20% du TTC,

CD01 10% du HT

Entretien de haies

Suite aux plantations de haies réalisées en 2019 sur les communes de Villars les Dombes et Saint Marcel en Dombes, le syndicat a fait intervenir l'entreprise Thierry Chassagne, qui était titulaire du marché, pour procéder à l'entretien des plants.



Coût total entretien :

725.40 € TTC

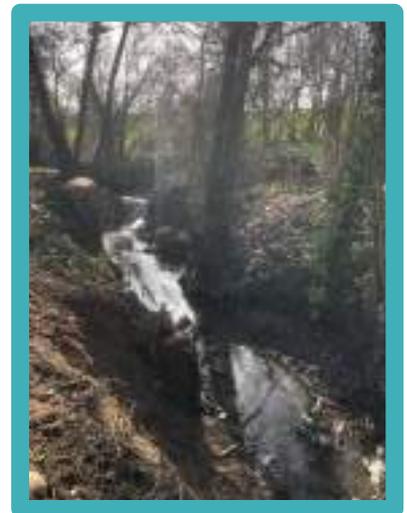
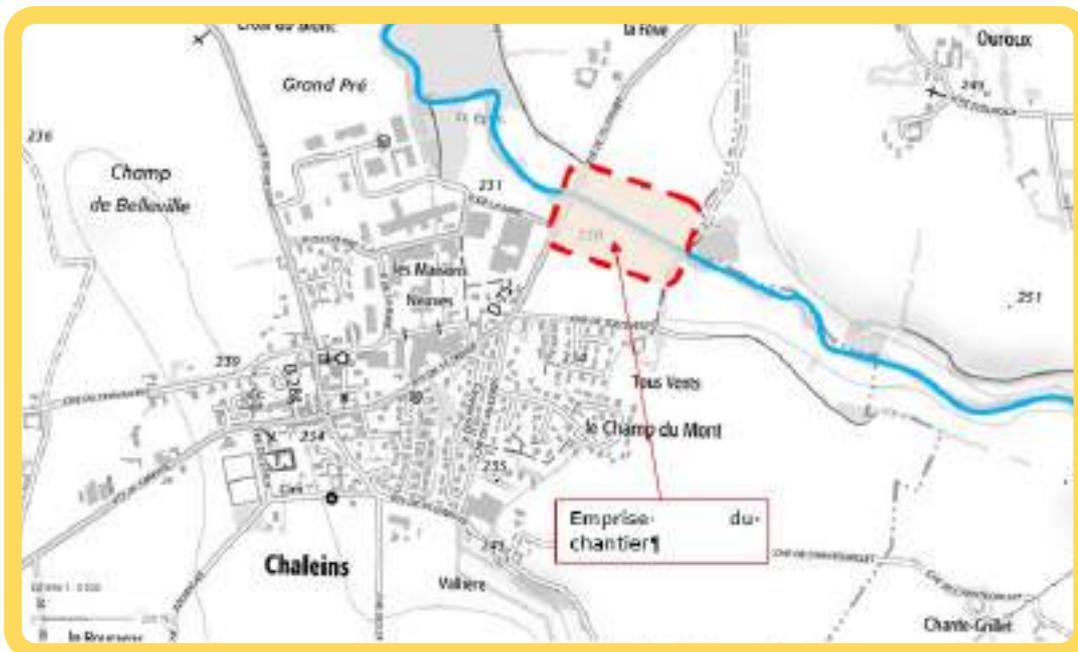


RESTAURER LE MILIEU NATUREL

Travaux de restauration sur la Mâtre - Montage du projet

La Mâtre conserve une petite population de truites endémiques. Le contrat de milieux identifie plusieurs secteurs à restaurer pour permettre entre-autre le renforcement de cette population. La truite étant une espèce très exigeante, son retour (développement) sera un indicateur positif de la réussite du chantier et des travaux réalisés.

Le projet de restauration de la Mâtre à Chaleins en amont du pont de la RD75 porte sur un tronçon de 250m. L'année 2020 a été consacrée à la formalisation du projet : rencontre des 2 propriétaires exploitants riverains. Le nombre d'interlocuteur réduit a permis de « simplifier » cette phase de concertation indispensable. En effet, le syndicat n'étant pas propriétaire des bords de rivière, le projet doit être avant tout accepté par les riverains qui lui donnent l'autorisation de pénétrer sur leurs parcelles et de modifier la forme des berges qui leurs appartiennent. Le projet a également été bien accueilli par l'amicale de pêche et la municipalité.



La Mâtre - Secteur à restaurer -
Source : SRDCBS

La seconde phase de montage du projet a consisté en la rédaction du dossier loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général (DIG). Le dossier loi sur l'eau expose la manière dont seront conduits les travaux et les précautions qui seront prises pour limiter l'impact de la phase chantier sur la qualité du milieu. La DIG permet de justifier l'intérêt général des travaux qui seront réalisés et d'autoriser la dépense d'argent public sur des terrains privés.

Ces procédures réglementaires ont été menées conjointement et ont fait l'objet d'une consultation publique en ligne sur le site de la DDT de l'Ain pendant 1 mois. Elle a été formalisée par la prise d'un arrêté préfectoral le 17/11/2020.

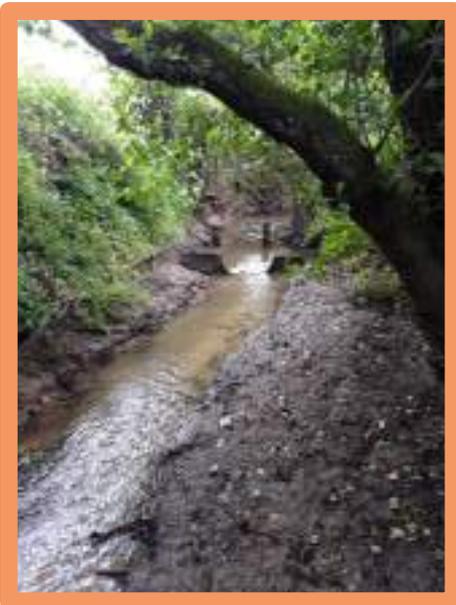
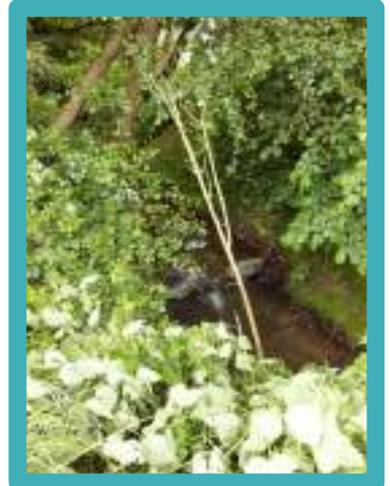


RESTAURER LE MILIEU NATUREL

La technicienne a par ailleurs rédigé parallèlement le dossier de consultation des entreprises. La phase chantier a été scindée en 2 lots, le 1er vise les travaux préparatoires sur la végétation pour permettre à la fois une régénération de cette dernière et en particulier des Aulnes (Vernes) qui nécessitent d'être recepés fréquemment pour ne pas que les souches dépérissent.

Ces travaux permettront également à la pelle de pouvoir accéder à la rivière pour la seconde phase de chantier. Le second lot vise les travaux de restauration du lit de la Mâtre sur les 250 m évoqués plus haut.

La Mâtre - Secteur à restaurer -
Source : SRDCBS



La Mâtre - Secteur à restaurer -
Source : SRDCBS

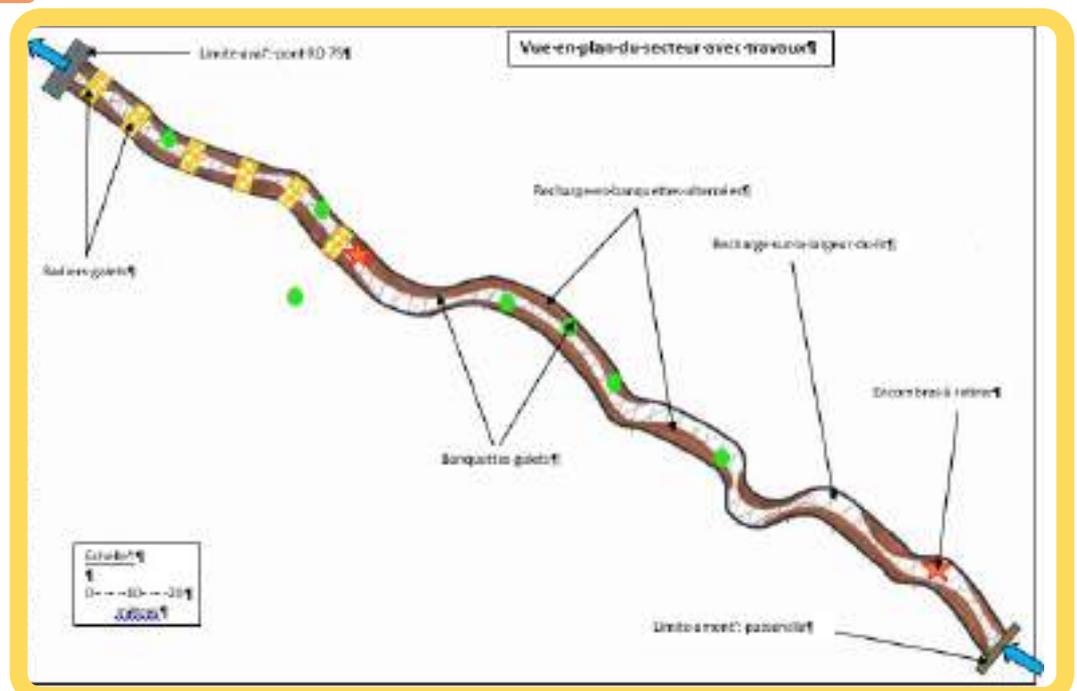
Ces derniers consistent en l'accentuation des pincements du lit et des zones d'accélération du courant pour diversifier les écoulements, mais aussi en l'injection de 200 m³ de cailloux de différentes tailles de manière à reconstituer un lit naturel et fonctionnel. En effet du fait de la modification passé du tracé de la rivière et de l'occupation du sol, le lit de la Mâtre s'enfonce, les berges deviennent abruptes. Sur certains secteurs, le fond du lit tend à s'écouler sur les couches géologiques marneuses du territoire incompatibles avec le développement d'une vie aquatique.

A l'issue de la consultation, le chantier d'insertion professionnel Val Horizon a été retenu pour le lot 1, tandis que l'entreprise Benoit Chapeland a été retenue pour le lot 2.



**Coût estimatif des
travaux :**
47 661.52 € TTC

Subventions attendues :
AERMC 50% du TTC,
RAURA 30% du TTC.



La Mâtre - Schéma des travaux à réaliser - Source : SRDCBS

L'entretien et le suivi...

Entretien de Tallard

Le syndicat a en charge l'entretien du barrage de Tallard. Situé sur la Chalaronne à St Etienne/Chalaronne, il assure la dérivation d'une partie des eaux de la Chalaronne vers le canal des Echudes.

Suite aux étés très chauds de 2018 et 2019, le canal des Echudes s'est retrouvé assec pendant plusieurs semaines. Ce défaut d'alimentation était principalement lié aux débits d'étiage très faibles de la Chalaronne du fait du manque d'eau. Pour autant, un atterrissement s'était reconstitué devant le barrage et à l'entrée du canal des Echudes. Ce dernier pouvant limiter l'entrée d'eau dans le canal durant ces périodes de très basses eaux, le syndicat a décidé de retirer les graviers accumulés pour les déposer à l'aval du barrage dans la Chalaronne.



Atterrissement au niveau du barrage de Tallard
Source : SRDCBS

Au préalable, il a été nécessaire d'élaguer les acacias qui poussent dans le perré de soutènement du barrage et qui risquent de le fragiliser, pour pouvoir accéder au lit. Les acacias coupés ont été utilisés pour renforcer des épis de diversification des écoulements installés dans le lit de la Chalaronne en aval du barrage des îlons (situé un plus haut sur la Chalaronne).



Epis de diversification des écoulements en aval du barrage des Îlons - Source : SRDCBS

Les travaux sur la végétation et les épis ont été réalisés par le chantier d'insertion professionnel Val Horizon tandis que le déplacement de l'atterrissement a été effectué par Benoit Chapeland. Preuve que les débits de la Chalaronne ont été historiquement bas même durant l'hiver, les travaux ont pu être réalisés en janvier 2020.

La maintenance de l'installation est quant à elle assurée par la SOGEDO.



Tallard

Coût entretien : 1 316.00 € TTC

Coût travaux : 3 511.00 € TTC

L'entretien et le suivi...

Le barrage de Tallard est alimenté par 8 batteries rechargées par des panneaux solaires. Durant l'hiver 2019/2020, des dysfonctionnements observés sur l'automate ont conclu à un défaut de batterie. Ayant atteint leur durée de fonctionnement normale, elles ont été changées début 2020.



Nouvelles batteries au niveau du barrage de Tallard - Source : SRDCBS

Stations limnimétriques

Le syndicat possède deux stations de mesures des hauteurs d'eau : l'une sur Chalaronne à St Etienne, la seconde sur la Calonne à Guéreins. L'étalonnage doit être réalisé chaque année tandis que les batteries et des panneaux solaires doivent être vérifiés. La maintenance de ces 2 installations est confiée par le biais d'un marché pluriannuel à l'entreprise SOGEDO.

Les hauteurs d'eau sont consultables sur le site hydrométrique www.rdbmrc.com/hydroreel2/listestation.php?dep=01.

Entretien des ouvrages hydrauliques

Depuis la modification de son périmètre, le syndicat assure l'entretien de 5 bassins de lutte contre les inondations. Pour permettre leur fonctionnement optimal, un entretien biennuel de la végétation est nécessaire. Selon les difficultés d'accès, ces travaux sont réalisés soit manuellement par le chantier d'insertion Val Horizon, soit par élagueuse par la CUMA de Chaleins. L'entretien a été réalisé entre les mois d'août et octobre 2020. Un agriculteur effectue par ailleurs les foins de la partie exploitable du barrage de Fournieux.



Bassin de Fournieux sur la commune de Chaleins
Source : SRDCBS

Coût entretien des ouvrages :
5 075.03 € TTC

Coût changement des batteries :
5 555.45 € TTC



La quantité d'eau...

Point sur la sécheresse 2020

L'hiver 2019-2020 ayant été déficitaire en eau, les débits moyens de la Chalaronne (histogramme vert) observés en début d'année 2020 étaient inférieurs d'environ 60% aux débits attendus.

La situation critique du début de l'année 2020 est également à croiser avec le niveau particulièrement bas de la nappe des cailloutis qui alimente en eau plusieurs des cours d'eau du territoire dont la Chalaronne à partir de la Chapelle du Châtelard. On peut imaginer qu'un niveau bas de la nappe entraîne un défaut d'alimentation de la rivière lorsque celle-ci la croise.



Assec sur les Echudes à St Didier s/Chalaronne
Source : SRDCBS



Les petites pluies de la fin de l'hiver n'ont pas permis de venir augmenter durablement les débits. Le démarrage de la végétation de début de printemps associé au manque de pluie n'ont fait qu'accentuer la faiblesse des débits, qui n'ont fait que diminuer jusqu'à la fin août ; la station de Châtillon enregistrant plusieurs jours consécutifs un débit proche de 0.

La quantité d'eau...

Les mois de septembre et octobre plutôt pluvieux n'ont pas permis de reconstituer des débits proches de la normale. L'augmentation des débits du mois d'octobre peut d'ailleurs être en partie imputée à la vidange des étangs de Dombes.

Ce qui est intéressant de constater quand on croise les pluies de fin d'années et les débits des mois d'octobre, novembre et décembre, c'est que malgré des pluies importantes en octobre et décembre, les débits de la Chalaronne n'augmentent pas significativement. L'hypothèse la plus probable est qu'avant qu'un ruissellement actif se mette en place, la pluie a d'abord permis de recharger en eau les sols, puis de remplir les étangs exceptionnellement vides après 3 années de sécheresses consécutives.



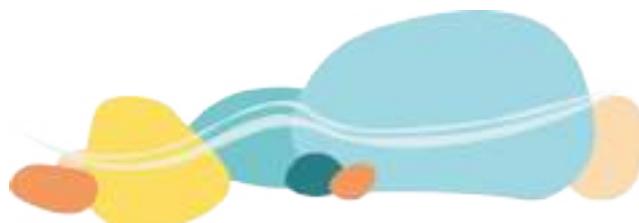
Assec sur La Chapelle du Chatelard (Aval)
Source : SRDCBS

L'autre fait marquant de 2020 est l'assec de la Chalaronne au droit des champs captant de la Chapelle du Châtelard pendant plusieurs semaines. L'étude BURGEAP de 2014 sur la nappe des cailloutis de la Dombes avait fait l'hypothèse de possibles échanges entre la nappe d'accompagnement de la Chalaronne et celle des Cailloutis sur ce secteur en particulier. L'assec de la Chalaronne durant l'été 2020 en est une illustration.

La meilleure hypothèse est que lorsque le toit de la nappe des cailloutis est très bas et que les prélèvements en eau sont importants (d'autant plus cette année-là du fait de l'arrêt des puits de Villars les Dombes et de la construction du nouveau réservoir de Lapeyrouse), le toit de la nappe d'accompagnement de la Chalaronne s'abaisse également jusqu'à l'assèchement complet du lit de la Chalaronne sur les quelques centaines de mètres du champ captant. En effet un écoulement était visible en amont et aval.



Assec sur La Chapelle du Chatelard (Amont)
Source : SRDCBS



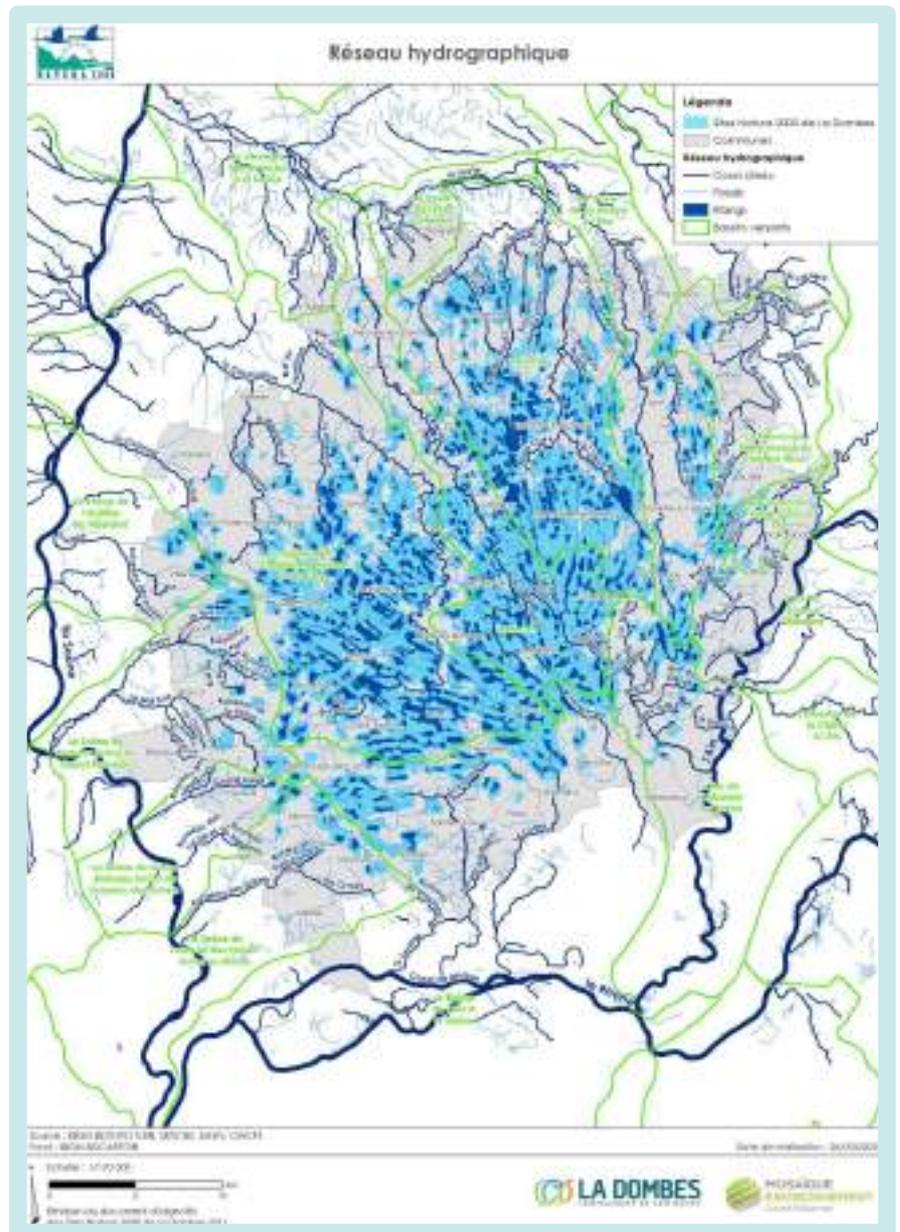
Participer pour mieux Agir

Mise à jour du DOCOB Natura 2000

Le syndicat a poursuivi sa participation aux différents comités de pilotage et groupes de travail visant la mise à jour du document d'objectif Natura 2000 Dombes (DOCOB).

Les enjeux de qualité et de quantité d'eau sont en effet communs avec ceux portés par le syndicat. Certaines actions identifiées dans le nouveau contrat de milieu comme la plantation de haies ou la création/restauration de mares pourraient être portées par le SRDCBS.

Le syndicat a participé à 3 réunions.



Le PTGE

PTGE signifie projet de territoire pour la gestion de l'eau. Cet outil initié par les services de l'état vise à être déployé sur l'ensemble du territoire français à l'échelle d'une unité hydrologique ou hydrogéologique cohérente depuis la tenue des assises nationales de l'eau.

La problématique de la quantité d'eau disponible en Dombes que ce soit pour le remplissage des étangs, les cultures, les rivières ou l'alimentation en eau potable étant de plus en plus prégnante, les services de l'état ont estimé qu'un PTGE devait être mis en place sur la nappe des cailloutis de la Dombes.

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

La communauté de communes a été sollicitée dans ce sens lors d'un comité départemental de l'eau spécifique Dombes.

Le syndicat a participé en 2020 aux différentes réflexions que ce dernier a sollicité : qui pour porter le PTGE ? Quelles collectivités ou groupement de collectivités ? quels besoins identifiés ? Pourquoi faire ?



La cartographie des cours d'eau

La DDT de l'Ain réalise depuis plusieurs années une cartographie des cours d'eau du département. Ce travail amorcé par secteur géographique s'est conduit en 2020 sur le nord du Val de Saône sur les communes de l'Abergement Clémenciat, Valeins, Saint Etienne sur Chalaronne et Dompierre sur Chalaronne.

Même si le syndicat n'est pas invité à participer aux réunions locales où sont conviées les mairies, les représentants agricoles et l'OFB, ce dernier est consulté pour avis.

Ainsi plusieurs petits biefs issus de sources pérennes ont été rajoutés à la cartographie proposée.



AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Participer pour mieux Agir

LIDAR

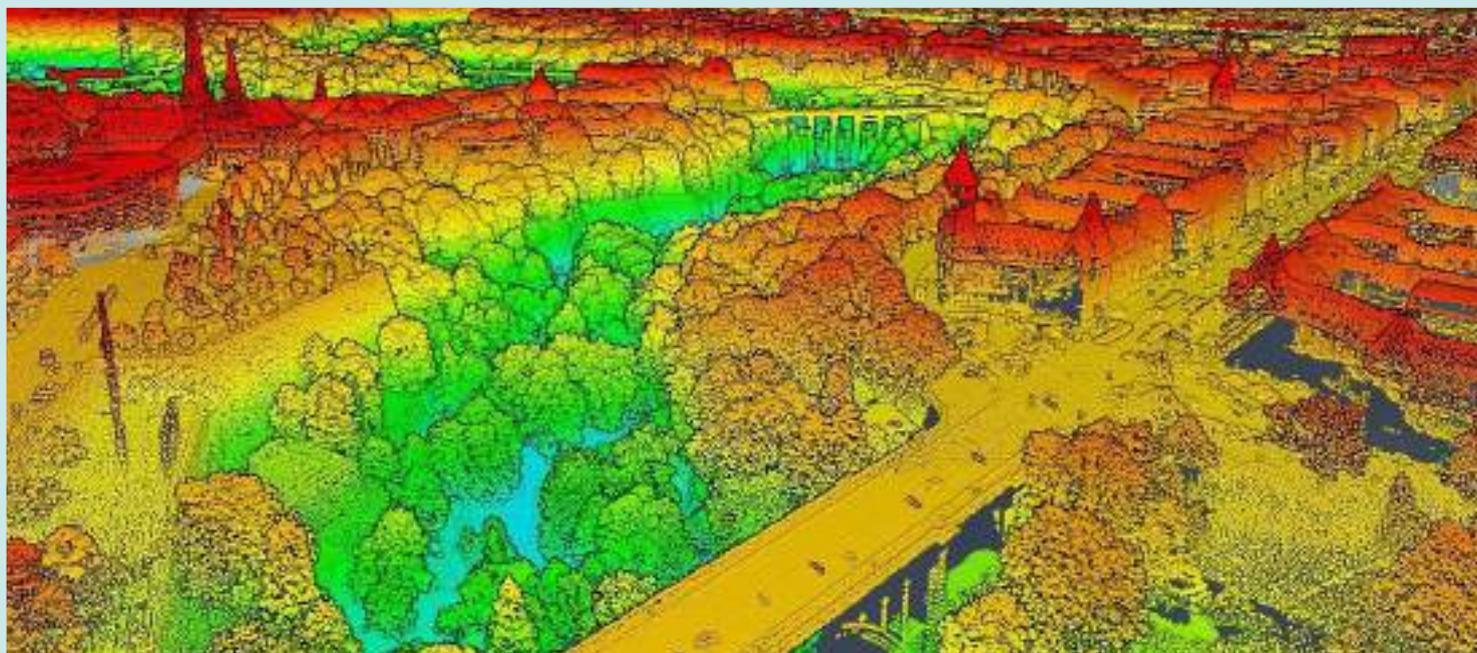
Plusieurs collectivités situées en tout ou partie en Dombes (Syndicats de rivières Veyle, Chalaronne, Rivière d'Ain aval et affluents, CC de la Dombes...) ont réfléchi à la réalisation d'un levé LiDAR à l'échelle de la Dombes.

La technologie LiDAR est une méthode d'acquisition de données topographiques par technologie LASER à grande échelle et par vol à basse altitude (ULM, drone, avion). Cette technologie est basée sur l'utilisation de la lumière émise par un laser vers la surface et renvoyée vers son émetteur.

Ces levés présentent de multiples intérêts pour notre syndicat : modélisation hydraulique et hydrologique des chaînes d'étangs, topographie préalable à des travaux en rivière ou à l'étude d'ouvrages de lutte contre les inondations...

Suite à différents échanges, un consensus s'est dégagé pour confier la maîtrise d'ouvrage de cette étude au CRAIG (Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique) qui dispose en interne de l'expertise pour recruter les entreprises compétentes et suivre ce type de prestations.

L'année 2020 a été consacrée au montage du projet (définition des besoins), la recherche des financements et à l'élaboration d'un projet de convention avec le CRAIG.



Coût prévisionnel SRDCBS :

9 000 € TTC

Subventions perçues par le

CRAIG :

CD01 20% du HT

AERMC 35% du TTC

ASSISTER ET COMMUNIQUER

Les animations scolaires

Le syndicat vient de relancer son programme d'animations auprès des scolaires afin de sensibiliser les enfants aux questions liées aux milieux aquatiques. Ces animations sont destinées aux classes de CP à CM2 sur le thème des rivières et des étangs. Elles sont financées par le syndicat avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 70%. Un budget prévisionnel de 15 000€ pour les animations 2020/2021 a été mobilisé, ce qui représente environ 50 animations scolaires.

Ces animations sont réalisées par Anaïs Riody de Sy Nature.



ECOLE	Nombre de classes	Nbre d'animations/Classe	Nbre d'animations total
FAREINS	4	2	8
SAINT ANDRE DE CORCY	7	2	14
BANEINS	1	2	2
SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	3	2	6
GARNERANS	1	2	2
ILLIAT	2	2	4
FRANCHELEINS	3	2	6
MONTCEAUX	2	2	4
SAINT TRIVIER	1	2	2
TOTAL	24	2	48

Coût prévisionnel :
15 000€ TTC
Subventions attendues :
AERMC 70% du TTC

Plaquette de présentation du SRDCBS à destination des nouveaux élus

Une plaquette de présentation du syndicat a été réalisée en interne à l'occasion du renouvellement des élus siégeant au syndicat. Cette plaquette élaborée par l'équipe, présente les compétences et le fonctionnement du syndicat. Elle a été envoyée aux communautés de communes en amont de la désignation des délégués pour sa diffusion.



ASSISTER ET COMMUNIQUER



Le syndicat est aussi sollicité pour certaines problématiques ponctuelles. Pour cela, il a été proposé d'écrire des articles pour les collectivités demandeuses et de mettre en place des fiches techniques, telle que celle ci-dessous.

Des lingettes dans nos rivières

LES TOILETTES NE SONT PAS DES POUBELLES, ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



Au même titre que les autres déchets (protections périodiques, cotons tiges, médicaments...) des millions de lingettes finissent encore à ce jour dans les cours d'eau. Elles sont impossibles à recycler, perturbent fortement l'assainissement, et finissent pour une bonne part dans la nature, entraînant une pollution des milieux naturels et un dérèglement de l'écosystème.

DES CONSÉQUENCES MULTIPLES

L'obturation de votre propre branchement d'assainissement :

Avec à la clé de mauvaises odeurs, débordements des eaux usées... et des réparations qui seront à votre charge.

Des bouchons perturbant le fonctionnement des réseaux d'assainissement :

Chaque jours ce sont des centaines d'interventions, évitables, qui sont consacrées aux dégâts provoqués par les lingettes.

La perturbation du fonctionnement des stations d'épuration :

Jetter les lingettes à la poubelle, c'est aussi faire un geste pour la préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement. Car les dysfonctionnements provoqués dans les stations d'épuration peuvent causer momentanément des rejets d'eaux usées au milieu naturel.

COMMENT LES LINGETTES FINISSENT-ELLES DANS LES RIVIÈRES?

Elles bouchent les tuyaux et bloquent les pompes des systèmes d'assainissement et qui par boomerang sont déversées dans le milieu naturel par les déversoirs aménagés sur les égouts.



Photo prise sur la Chaulonnie

SONT-ELLES BIODÉGRADABLES?

Beaucoup de lingettes portant la mention "biodégradable", il faut en réalité s'en méfier, car cet argument est surtout marketing. Ces lingettes peuvent en réalité se dissoudre en 3 mois environ (contre quelques semaines pour une feuille morte). Elles n'ont ainsi pas le temps de se désintégrer pendant leurs transport dans les réseaux d'assainissement.

POUR EN SAVOIR PLUS :
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'AIN (DDT) - POLICE DE L'EAU
CONSULTEZ ÉGALEMENT LES FICHES TECHNIQUES DU SYNDICAT DES RIVIÈRES DOMBES-CHALAZONNE
BORDS-DE-SACRE



ASSISTER ET COMMUNIQUER

Revue de presse



Le Progrès du 05 août 2020 :

Un abreuvoir installé pour préserver la qualité de l'eau

Le Progrès du 06 septembre 2020 :

Election du Président du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône

Commissions et groupes de travail

- **Comités syndicaux** : 06 février, 20 février, 03 septembre et 08 octobre
- **Réunions bureau exécutif** : 14 janvier, 09 mars, 17 septembre, 13 novembre et 17 décembre
- **Groupe de travail Agriculture et Territoires** : 26 mai
- **Groupe de travail suivi du contrat** : 08 décembre
- **Groupe de travail inondation** : 10 décembre

En raison de la crise COVID, sur 2020, bon nombre de réunions ont eu lieu en visioconférence.



FINANCEMENT ET DÉPENSES

Les statuts du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône prévoient que ses membres participent aux frais de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la mise en oeuvre des actions pour lesquelles il a été désigné maître d'ouvrage.

Pour les actions qui concernent plusieurs affluents de la Saône, il a été décidé que :

- L'ensemble des communautés de communes participe aux frais de fonctionnement du syndicat et aux investissements qui concernent l'ensemble du territoire (ex : cofinancement des postes, actions de communication...)
- Les actions propres à un bassin versant ne sont mutualisées qu'entre les communautés de communes présentes sur ce bassin (exemple : travaux de restauration de la Mâtre à Chaleins)

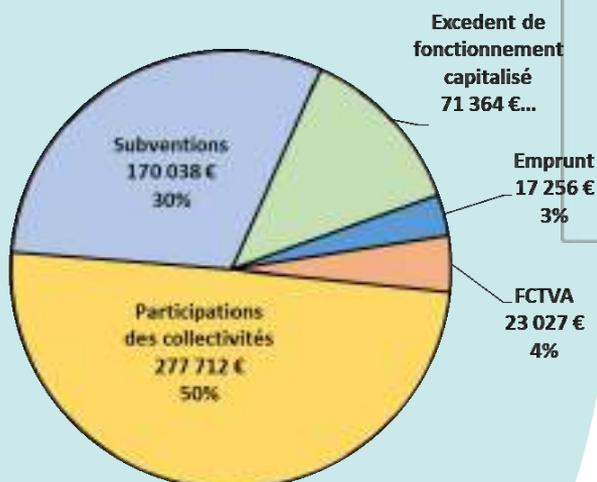
L'exécution budgétaire 2020 a été bouleversée comme beaucoup de choses du fait du confinement et de la Covid 19.

Bon nombre de travaux n'ont pas pu être réalisés et ont été reportés sur 2021. L'équipe s'est principalement consacrée à la conception des futurs aménagements.

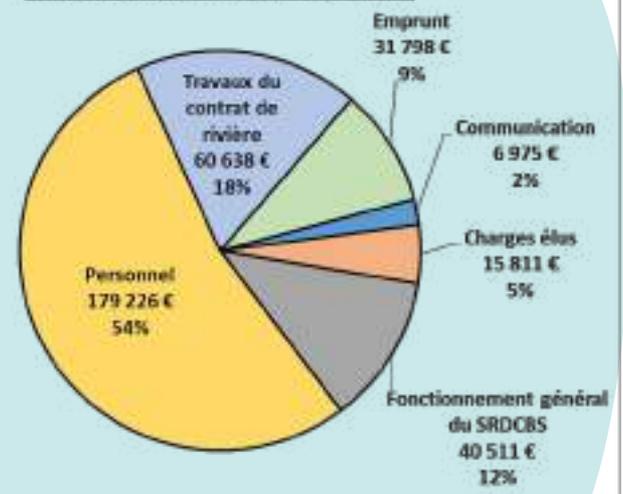
Par ailleurs, le poste de technicien est resté vacant, jusqu'au 02 mai 2020.



**REPARTITION DES RECETTES 2020
(fonctionnement et investissement)**



**REPARTITION DES DEPENSES 2020
(fonctionnement et investissement)**



FINANCEMENT ET DÉPENSES

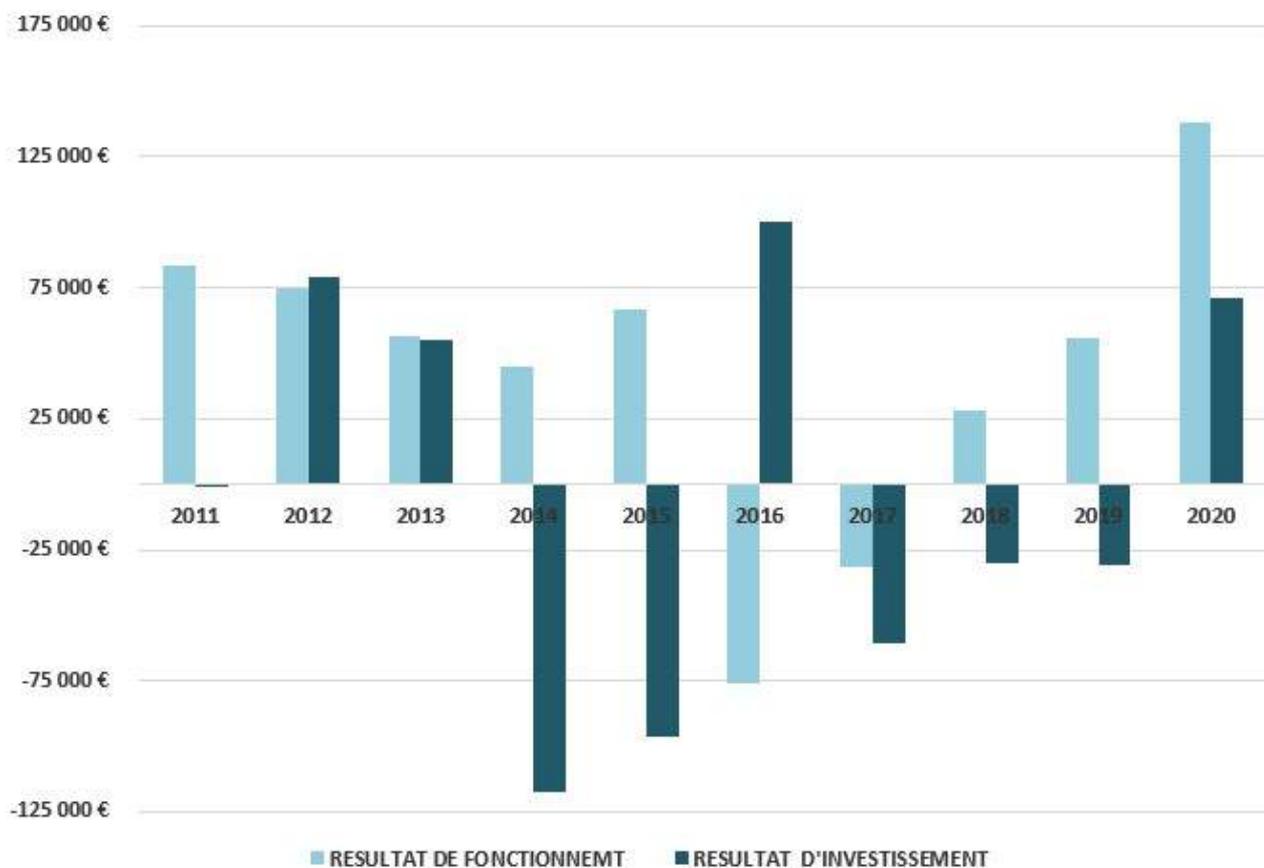
Les cotisations des membres

Le mode de calcul des cotisations repose désormais uniquement sur le critère de la population présente dans le bassin versant considéré. Une cotisation est calculée pour les dépenses communes à tous les territoires, tandis que des cotisations sont calculées pour chacun des bassins versants et les actions qui leur sont propres.

Communautés de Communes	Population totale	Cotisation 2020 sans emprunt	Anciens emprunts	Cotisation totale 2020
CC Val de Saône Centre	20 928	125 774 €	14 000 €	139 774 €
CC Dombes	19 371	120 126 €	- €	120 126 €
CC Plaine de l'Ain	194	1 198 €	- €	1 198 €
CC Dombes Saône Vallée	3 342	28 018 €	1 700 €	29 718 €
CC de la Veyle	514	2 596 €	- €	2 596 €
	44 349	277 712 €	15 700 €	293 412 €

Le report des travaux non réalisés en 2020 permet de dégager des excédents importants de fonctionnement et d'investissement qui seront utilisés en 2021.

Evolution du résultat par section en fin d'exercice



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Nos partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien,
- L'ensemble des acteurs du territoire,
- L'équipe technique du SRDCBS pour son implication au quotidien,

Un grand merci à tous.

Mentions légales : Conception SRDCBS

Photographies SRDCBS

Graphismes et mise en page : SRDCBS - LB illustrations -
Amandine Bourbon

Date de publication : Décembre 2021

Impression : DG PROMO SAS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AIN⁰¹
le Département



www.srdcbs.fr

**Syndicat des rivières Dombes Chalaronne
Bords de Saône**

7 avenue Dubanchet – 01400 Chatillon sur Chalaronne

Tél : 04 74 55 20 47

Contact : accueil@srdcbs.fr